

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres

du Bureau Communautaire

Titulaires : 28

Membres présents : 20

Votants : 21

Date de la convocation

30 janvier 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, CINQ FEVRIER à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● **Etaients présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine

Messieurs DOVERGNE Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Messieurs LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier, VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs SURHOMME Alain, DURAND Pierre, DUTILLEUX Olivier, CHANTRELLE Brice, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

● **Disposait d'un pouvoir :**

Mme DOUAY Sonia de M. DURAND Pierre

Objet : Convention Les cheveux de Bérénice

Rapport de Mme Marie Gabrielle HALL, Vice-présidente Culture-Communication

Dans le cadre du soutien au développement culturel destiné aux scolaires et notamment par la découverte de la musique, l'association Les Cheveux de Bérénice poursuit ses interventions en milieu scolaire afin d'aider à la mise en place de projets, tels que présentés dans la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Autorise le Président et la Vice- Présidente à signer la convention annexée et tous les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le ... 06/02/2024

Affiché le ... 06/02/2024

Fait et délibéré, le 5 Février 2024
à Ailly-sur-Noye

Le Président,
Alain DOVERGNE



CONVENTION RELATIVE A LA MISSE EN PLACE DE PROJETS SCOLAIRE

Entre la CCALN représentée par Alain DOVERGNE, en tant que Président, d'une part

Et l'association Les cheveux de Bérénice représentée par Laurent Hénocque, Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Monsieur Laurent Hénocque, agréé en interventions en milieu scolaire, assurera les interventions au cours de l'année scolaire 2023/ 2024 dans les établissements suivants :

Pour séances :

Ecole maternelle de Flers sur Noye : 2 classes

Ecole maternelle Pierre et Marie Curie à Ailly- sur- Noye : 4 classes

Soit au total 15 demi- journées

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

La prestation à la demi- journée est fixée à 200€. Elle fera l'objet par l'association de factures mensuelles.

Article 3 : PEDAGOGIE

Les établissements et M Hénocque fixeront un projet commun qui sera soumis à l'approbation de l'inspection Académique et une conseillère pédagogique, permettant ainsi le renouvellement de l'agrément de M Hénocque.

Article 4 : OBSERVATIONS

Des modifications éventuelles de l'emploi du temps restent possibles. Ces changements interviendront après accord entre la structure utilisatrice et le personnel mis à disposition, l'association en étant préalablement avertie.

Fait à Ailly sur Noye, le06/02.....2024

Alain DOVERGNE

Président de la CCALN

laurent Hénocque,

Président de l'ass les cheveux de Bérénice

